



OL-CS 30/01/2018

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 09 janvier 2018

Convoqué à 18h à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, confirmé aux administrateurs le 04/01/2018.

Présents : Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Jacques Lelarge, Laurent Billet, Jean-Claude Secchi.
Claude Saulgeot, Georges Davignon, Michel Meyer.

Représentés : Michel Bodoy pouvoir à Olivier Labasse et Catherine Oliver
Le Conseil peut délibérer valablement (8 présents et 2 pouvoirs).

Pièces jointes envoyées avec la convocation :

- Ordre du jour du CA (04/01/2018)
- Compte rendu d'intervention de J. Lelarge et C. Saulgeot lors du Conseil municipal du 11 décembre 2017
- Comparatif des tarifs de l'eau 2018 (Grand Annecy)
- Mail adressé le 22/12/2017 par le Président de BVV à M. le Vice-Président du CD au sujet des « murs » de la voie verte du 22 décembre 2017, dont copie a été adressée à M. le Président du SILA le 04/01/2018
- Information sur les échanges d'O. Labasse avec la Directrice de Cabinet du Ministre N. Hulot.
- Texte de l'article du Président pour BVV dans Le Mag (bulletin municipal n°85) : « L'eau, l'air, la terre »
- Carte de voeux 2018 de BVV

1-Approbation du procès-verbal de la réunion ouverte du CA du 05/12/2017.

Le projet (réf. CS/OL du 18/12/2017) est approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne, rubrique « Conseils d'administration et Assemblée générale ».

Concernant le compte-rendu de nos interventions en fin des réunions du Conseil municipal, il est décidé, à l'unanimité, de les adresser, après mise en page et relecture, à nos adhérents internautes, et de les publier sur notre site internet rubrique « réunions avec la Mairie ». Ce compte-rendu se limitera à nos seules questions et aux réponses municipales (il ne s'agit pas de faire le PV de la réunion statutaire).

2-PLU et suites à donner ; constructions sans affichage et/ou PC, projets...

Le projet de PLU arrêté par la commune en 2016 été définitivement approuvé par le Grand Annecy le 16 novembre 2017 avec quelques modifications pour tenir compte des remarques des PPA (Personnes Publiques Associées) et des particuliers formulées pendant l'enquête publique du 6 juin au 7 juillet 2017. Le délai court pour le contester au tribunal administratif, mais l'ensemble des administrateurs constate qu'il n'y a pas matière à ester en justice. Il note cependant que nos remarques n'ont pas toutes été prises en compte ainsi que le manque de réponse aux remarques du Commissaire enquêteur dans son rapport concernant la citation complété de l'article relatif à « la continuité de la servitude de passage dite servitude de marchepied qui doit être assurée tout au long de cours d'eau ou de lac domaniale ». Voir à ce sujet la lettre adressée à M. le Préfet par ALAE le 11/09/2017. Les administrateurs et leur Président souhaitent que les OAP (orientations d'aménagement programmatiques) soient surveillées de très près en particulier celles de la Poste, de la maison Oberkampf et de la Ravoire dont le principe de faisabilité émis dans le PLU pour cette dernière ne constitue en rien une approbation définitive qui devrait être faite par l'ensemble des habitants de Veyrier. La Mairie qui n'a finalement pas souhaité montrer à Jacques Herrgott et Olivier Labasse le projet fait par le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, (pour désaccord municipal sur ce projet) a confirmé que BVV, qui avait fait des propositions, serait consultée le moment venu.

Plusieurs anomalies d'affichage de PC, DP... sont remarquées par des adhérents pour lesquelles des précisions seront demandées à la Mairie : un garage 30 rue du Mont-Veyrier (sans affichage), un panneau annonçant la construction de 3 villas à Morat (à côté de l'immeuble litigieux) : PC ?, toujours les cabanons du restaurant « Auberge du lac » édifiés en catimini cet été, le manque d'affichage sur les chantiers de la Mairie (cf. la Villa du Lac, le jardin du presbytère...). Le Président et des membres du bureau se répartissent les affaires. (Fait le 22/01 par O.L. pour le garage- PC du 21/09/2016, le panneau doit être mis -, les cabanons -suites si pas démontables- et le building de la Sci Canelle - dossier suivi en substitution par les services de l'Etat – services techniques DDT, architecte départemental- et le Préfet Lambert. Confirmé par ce dernier à OL mi-janvier. Ndlr)

Bien Vivre à Veyrier-du-Lac (BVV), 11 clos des Barattes 74290 Veyrier-du-lac

Courriel : « bienvivreaveyrier@gmail.com » - Blog : <http://bienvivreaveyrier.blogspot.fr> - Site internet : www.bienvivreaveyrier.org

Dans la liste actuelle des PC et DP établie sur Internet par la mairie une nouvelle demande de PC est datée au 20/12/2017, « CHAVOIRES SCI DUPRE 10 chemin des Barattes, adresse terrain 62 route d'Annecy SUPERETTE DANS BATIMENT EXISTANT, SP 418m² » en apparence contradiction avec ce qui nous avait été dit en fin de Conseil Municipal de novembre. O.labasse reposera la question (fait en fin de CM le 15/01/2018 et visite Mairie le 22/01/2018 ; l'affichage est erroné : 292m² de surface commerciale existante et sera corrigé ; les 126m² restant sont du logement ; à suivre. Ndrl). Quant à la grange du Péril, réhabilitée (pour y être habitée ?), elle est, dans le nouveau PLU, englobée dans la zone UB qui est, à cet endroit, indiquée « rf » (risques forts).

3-Voie verte

Vive réaction du Président de BVV au vice -Président du conseil départemental suite à la construction de murs et murets sur la portion en cours de réalisation entre Mérieux et Pérouzes :

- *en aval : des barrières (garde-corps) alternées avec des murets en béton ; si les premières laissent de la vue sur le lac et passer le regard, les seconds, ne le permettent pas. Si l'on comprend la nécessité pour les quelques villas en bordure immédiate de piste juste après le plateau de Chavoires, il est plus difficile de comprendre, après quelques centaines de mètres de garde-corps (en allant vers le centre bourg), la pose de murs en béton. D'autant qu'ils sont, pour l'instant, posés en créneau sans suivre la faible pente naturelle : agressifs visuellement, voire dangereux pour les utilisateurs des voiries, dont les cyclistes.*

- *côté amont : un ancien muret de pierre traditionnel, réhaussé malhabilement de moellons, non conforme en hauteur au règlement du précédent POS, à l'angle d'une haie de plus de 4m de haut, a été détruit pour expropriation. Il vient d'être décalé et remplacé par le Département par un mur en béton de 2m de haut (ou plus) devant cette villa ; le règlement du nouveau PLU ne le permettrait pas.*

Cette correspondance a été transmise au Président du SILA surpris de ces nouveaux développements et qui a promis d'en alerter par lettre le vice-président du CD pour remise en cohérence. Dans l'intervalle les « gradins » au sol ont été promptement recouverts de terre qui les masque alors que le haut des murets se découvre façon autoroute ; quant au mur construit par le département, le nouvel adjoint aux travaux prétend qu'il serait conforme au PLU malgré sa hauteur excessive car le terrain à l'intérieur du tènement serait en pente ! Il n'a pas répondu sur les haies de 4m). Et pour couronner le béton en excès de hauteur, l'adjoint prévoit de les recouvrir partiellement de coffrage bois !

4-Feuille de route 2018

Après examen du calendrier des réunions de l'année 2018, il est proposé de repousser l'assemblée générale au jeudi 07 juin avec invitation de M.Maya (Président de la Communauté de communes du Mâconnais) pour nous parler des économies d'énergie réalisées dans sa commune et de l'éclairage nocturne.

A l'aube du PDU (Plan de Déplacements Urbains) du Grand Annecy, dont Veyrier est partie, nous proposons d'organiser une conférence ouverte à tous les habitants de la rive Est le mardi 27 mars 2018 axée sur la mobilité, dont les transports collectifs, dans le bassin du lac et le (futur) Léman Express, sans oublier la qualité de l'air. Ce serait une suite à l'enquête de BVV, soutenue par la mairie, de 2015 (voir bulletin municipal de janvier 2016).

Calendrier 2018 :

CA : Le mardi 09 janvier à 18 h. Le mardi 06 février à 18h. Le mardi 06 mars à 18h.

Le mardi 27 mars 18h (à préciser), Réunion publique « Mobilité dans bassin du lac », salle de la Veyrière

CA : Le mardi 03 avril à 18h. Le mardi 02 mai à 18h.

Le mardi 5 juin à 18h. Assemblée Générale de tous nos adhérents et invités à la salle de la Veyrière

CA : Le mardi 03 juillet à 18h, Élection du bureau. Le mardi 04 septembre à 18h. Le mardi 02 octobre à 18h.

Le mardi 06 novembre à 18h. Le mardi 04 décembre à 18h.

5-Point administratif

Fin 2017 nous comptions 90 adhérents et l'excédent budgétaire est d'environ 200€

6-Questions diverses :

-à poser au prochain Conseil Municipal :

Prix de l'eau à Veyrier : pourquoi l'eau est plus chère à Veyrier qu'à Menthon, Talloires ou Annecy ?

Mauvais entretien des routes du Mont-Veyrier et de la Corniche ayant pour conséquences d'importantes flaques d'eau qui lorsqu'il gèle se transforment en véritable patinoire.

Anomalies versus PC, DP et/ou affichage.

- Bassin annécien et département : O. Labasse fait part de ses échanges positifs et encourageant avec la Directrice de cabinet de Nicolas Hulot (décembre 2017 et janvier 2018).

Prochaine réunion du conseil d'Administration ouverte aux adhérents :
Mardi 06 février à 18h. À la salle de réunion de la Veyrière.